



En ce lendemain de devoir démocratique accompli et face aux résultats sortis des urnes, Solidaires aux Finances tient, dans cette instance dédiée plus particulièrement à la justice sociale et à l'entraide, à réaffirmer les valeurs qui le portent et le sens de son action pour une société plus juste et plus humaine, de partage, de solidarité et de paix.

Confiant dans l'esprit de responsabilité et de discernement de ses mandants, le syndicat national Solidaires Finances Publiques ne donnera aucune consigne de vote pour le second tour.

Pour autant, et parce que la démocratie ne saurait se limiter au seul suffrage universel, Solidaires Finances appelle d'ores-et déjà les agents de la DGFIP à participer massivement à un premier mai antifasciste et antilibéral et à se mobiliser pour la défense de leur outil de travail et de leurs droits.

DECLARATION LIMINAIRE du CDAS du 27 avril 2017

Dans la circulaire du 15 février 2017, de la Ministre de la Fonction Publique Annick GIRARDIN, relative à l'action sociale interministérielle déconcentrée, un principe semble posé (et je cite) : « la politique d'action sociale a pour objet d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. J'y accorde une importance particulière car elle constitue un élément essentiel des conditions de travail et favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle des agents publics. Afin de lui donner toute son efficacité, la gestion des prestations et des deniers publics versés à ce titre doit être optimisée. »

Pour Solidaires aux Finances ce message est clair, apprécié et surtout enregistré : l'action sociale, est pour notre organisation syndicale un élément primordial, car elle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics, actifs ou retraités . Nous considérons que l'action sociale est un facteur de progrès social à part entière. Elle ne doit être ni un luxe ni un confort mais une absolue nécessité, un acte de responsabilité, un devoir de l'état employeur. Nous surveillerons donc la bonne application de ces principes réaffirmés en haut lieu. Enfin, ce principe est pour nous d'une exigence normale et nous espérons qu'il soit partagé par tous autour de cette table afin que chaque agent de la fonction publique puisse bénéficier de l'action sociale dans son ensemble et selon ses fragilités.

Et pour nous, cela passe notamment par de la proximité ! Et notamment (passons à l'étude de l'ordre du jour) de notre restauration collective qui est toujours une des orientations première et primordiale de l'action sociale interministérielle.

Malgré ce que l'on peut entendre, diverses études le prouvent les rythmes de travail n'ont pas eu raison de la coupure méridienne et un grand nombre de salariés (84%) sont toujours très attachés à leur temps de repas. Dans l'esprit de beaucoup « pause déjeuner » rime avant tout avec convivialité. C'est effectivement l'occasion de passer un moment convivial, de recharger ses batteries ou l'occasion de s'occuper de sa vie privée. Mais le restaurant d'entreprise permet également d'améliorer la qualité de vie au travail en offrant le meilleur rapport qualité/prix possible, et en contribuant à des relations professionnelles de meilleure qualité et à la santé alimentaire des salariés. Mais on a pu

encore une fois le remarquer aux cours des discussions du groupe de travail relatif à la restauration collective qui s'est tenu dernièrement, les agents attendent une offre de qualité, variée, à bon prix et dans un cadre convivial.

Malheureusement, si les associations qui gèrent actuellement les restaurants administratifs de notre DDFiP ont à leur tête des membres consciencieux, motivés et à l'écoute de leurs convives ; ils sont surtout bénévoles, parfois isolés avec des difficultés d'accès à de l'information claire et à des interlocuteurs fiables. Pourtant ils assument un haut niveau de responsabilité. Et pour couronner le tout ils sont financièrement contraints. Ce n'est certes pas leur métier mais ils sont heureux d'en parler, de s'y consacrer et restent investis malgré les nombreuses difficultés auxquelles ils doivent faire face et malgré des procédures de plus en plus complexes (juridiques, sanitaires, hygiène, appel d'offre, marché public, assurances...).

Un restaurant administratif est aussi un lieu qui contribue à la qualité de vie au travail, il est temps d'en prendre conscience, agents, direction locale, nous tous ! Et soyez en certains un restaurant qui ferme, faute de rationnaires ou pour cause de restructuration, n'est aucunement la garantie de l'attribution de tickets restaurants, qui, de surcroît ont de nombreuses contraintes (montant dérisoire et temps de pause déjeuner plus long). En cas de fermeture, sachez-le, la politique interministérielle préconise fermement le conventionnement avec une structure de restauration.

Aussi, pour continuer à faire vivre pleinement ces lieux générateurs de lien social (en perdition si on se fie à l'expression qui émane des urnes!) et qui permet de se restaurer correctement, de façon équilibrée et à moindre coût, Solidaires Finances revendique encore et toujours :

- la revalorisation de l'indice générant l'application de la subvention interministérielle de 1,22 € afin qu'il soit porté au dernier échelon du grade de contrôleur principal.

Avec l'application du Non protocole PPCR l'indice minimal n'a été revalorisé qu'à due concurrence des revalorisations de carrière, bref le minimum du minimum !

- Un versement rapide et justifié de toutes les subventions (DGFIP ou Secrétariat Général) allouées aux associations. Des subventions revalorisées, car trop faibles et en plus versées trop tardivement, mettant en péril nos associations et rendant plus que difficiles le travail de leurs membres.

Solidaires Finances demande que le montant de ces subventions, versées notamment en contre-partie de la suppression de personnel de restauration, leur permettent de travailler réellement et sereinement, bref qu'elles soient calibrées en fonction des besoins globaux et réels et non en fonction du nombre de rationnaires.

Enfin, nous demandons que leur mode de calcul soit plus explicite, des formulaires de demandes simplifiés et moins nombreux et une transparence totale quant aux montants versés.

- L'attribution de véritables décharges de service aux membres des associations, et notamment aux trésoriers et aux présidents, en lieu et place des facilités de service jusqu'alors accordées, pour que leur gestion soit plus claire pour tout le monde et que certains n'aie plus à se battre pour en bénéficier.
- Tout cela s'avère nécessaire pour qu'enfin on puisse tendre à l'harmonisation tarifaire dans tous les restaurants (5,65€ le repas sans subvention).

Après lecture des premières lignes de cette liminaire, vous aurez compris que cette instance risque d'être riche en discussions et longue.

Les autres points à l'ordre du jour nous interpellent tout autant et soulèveront beaucoup de questions dont :

- compte-rendu annuel d'activité de la délégation : à la lecture des diverses notes qui nous rappellent l'importance du rôle d'un médecin de prévention à divers moments de la vie professionnelle d'un agent nous pouvons déjà présumer de longues discussions quand on sait que l'équipe de délégation est d'ores et déjà grevée d'un médecin de prévention sur Arras. Un avenir radieux s'annonce !

Sur ce point, vu les conditions de travail de plus en plus difficiles, et la situation plus qu'urgente de certains agents Solidaires Finances insistera sans cesse auprès la Direction locale jusqu'à obtention d'une solution adaptée, sérieuse et pérenne, qui ne peut être pour nous que **LE REMPLACEMENT RAPIDE DU MEDECIN DE PREVENTION.**

Il en va de la sécurité et de la santé de vos agents !

- compte-rendu annuel d'activité 2016 des assistantes de service social et présentation de la nouvelle circulaire sur le service social : à l'écrit c'est prometteur mais les moyens sont-ils en adéquation avec les objectifs ?
- points sur les crédits d'action locale 2017 : un CAL 2017, qui fin avril n'est ni bouclé ni voté dans sa globalité, alors qu'à cette époque de l'année, ne devrait nous être présentés que de simples points d'étapes budgétaires... On avance...

Pour que l'instance puisse débiter et qu'on ait le temps d'aborder complètement et sereinement tous les points nécessaires, nous arrêterons là notre liminaire parce que tous les sujets relatifs à l'action sociale méritent d'être étudiés pleinement, sans contraintes horaires.

En guise de conclusion, nous rappellerons tout de même que cette instance a le même poids et la même importance qu'un CTL, qu'une CAP ou qu'un CHS-CT. D'ailleurs, à sa façon, la circulaire du 15/02/2017, citée en amont, le confirme. Mais, face à un ordre du jour aussi dense, nous souhaitons :

- que le temps nécessaire soit réservé à chaque sujet. Si cela s'avère impossible que report de certains sujets soit envisagé ;
- la présence pleine et entière des membres présents à l'ouverture et ce tout au long de l'instance afin que les réponses nécessaires soient apportées ;
- un procès-verbal exhaustif, afin que les revendications, interrogations, réflexions, commentaires ou autres demandes de ce jour soient remontées au Secrétariat Général et actés pour un bon suivi.

Les représentants de Solidaires Finances 62

Catherine PAYEN – Laurence MOUTIN-LUYAT (membres titulaires)

Delphine FACON – Catherine VERDAUX (membres suppléants)

Wilfried GLAVIEUX (expert)

